

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).

3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

4. Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

1^{er.e} signataire : Jean Pierre Bodrito PS

Date du dépôt : 17.06.2025

Sujet : Invitation à proposer l'installation de fontaines à eau ou de mise à disposition d'eau potable lors des manifestations organisées sur la commune de Sion

De plus en plus de manifestations publiques s'organisent sur le territoire de notre commune, et nous nous en réjouissons. Et avec les températures qui ont pris l'habitude de battre des records lors des périodes estivales, la sécurité sanitaire des nombreux participants à ces rassemblements devient une responsabilité qui incombe aux organisateurs ainsi qu'à la Ville hôte.

Nous prenons donc nos responsabilités aujourd'hui pour souligner une mesure essentielle qui s'inscrit dans notre engagement envers la durabilité, la santé publique et l'accès équitable aux ressources de base : **l'obligation de proposer des fontaines à eau ou autres distributeurs d'eau potable**, lors de toutes les manifestations organisées sur notre belle commune de Sion, à l'image de ce qui a déjà été entrepris pour la vaisselle réutilisable.

La Commune de Sion, comme nous l'a annoncé son magazine officiel « Sion 21 » dans sa dernière édition, a pris les devants, et a installé 80 fontaines qui distribuent désormais de l'eau potable et fraîche sur notre territoire communal. Nous ne pouvons que féliciter la Ville pour cette initiative. Initialement cette motion demandait déjà à la Commune ce qu'elle vient de faire, soit l'installation de points de distribution-fontaines au public. Nous proposons un pas supplémentaire, et offrir de l'eau lors de grands rassemblements dans ces lieux, où qu'ils soient.

L'accès à l'eau potable est un droit fondamental. En tant que commune responsable, il est de notre devoir de garantir que cet accès soit respecté et facilité, en particulier lors d'événements où nous rassemblons nos citoyens et visiteurs. Ces rassemblements constituent une opportunité unique pour montrer l'exemple en matière de durabilité et de respect de l'environnement.

L'installation de fontaines à eau ou points de distribution d'eau potable, lors de ces manifestations apporte de **nombreux avantages** :

- Santé publique : En offrant de l'eau potable gratuitement, nous encourageons une hydratation saine tout en réduisant la consommation de boissons sucrées ou alcoolisées.

- Environnement : Nous pouvons réduire significativement les déchets plastiques en limitant l'usage de bouteilles jetables et en incitant les participants à apporter des gourdes réutilisables.
- Égalité : En rendant l'eau accessible à toutes et tous, nous affirmons notre engagement à soutenir tous les membres de notre communauté, sans distinction.

Cette mesure est déjà en application dans d'autres villes suisses et européennes, où elle a fait ses preuves. Non seulement elle améliore le bien-être des habitants et visiteurs, mais elle renforce également l'image d'une ville moderne, respectueuse de ses valeurs et tournée vers l'avenir. Un exemple parmi d'autres est le Festival « **Sion sous les Etoiles** », où quotidiennement 15'000 personnes et durant 4 jours assistent à de magnifiques concerts, avant même que le soleil de juillet laisse sa place aux fameuses étoiles. Pour un même genre d'évènement, le **Festi'neuch** propose plusieurs points de distribution d'eau potable, qui ont un succès certain. Et même la fameuse Foire du Valais de notre voisine Martigny met à disposition de ses nombreuses visiteuses et visiteurs des fontaines à eau, sans crainte de concurrencer les très nombreux débits de boissons, qui pourtant ne manquent pas à l'appel...

Je vous invite donc à soutenir cette proposition et à faire de Sion une ville encore plus exemplaire en matière d'accès à l'eau et de durabilité. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que chaque manifestation publique devienne toujours plus, un exemple concret de nos engagements.

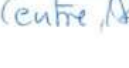
Merci d'avance de rendre ce service à la collectivité.

Signatures :

Jean Pierre Bodrito

Bastien Collet (PS) 
 Lucien Zuber -PS 
 Sophie Delalaye -PS 
 Jean PS Yves PONON 
 PIERRE SCHERTENLEIS PS 
 Cindy Girood (PS) 
 Grégoire Vuissot (PS) 



VILLE DE SION

Alexandre Diboni 
 Annick Riand Leone, Le Centre 
 Voie Peruchoud 
 Conseil général

VILLE DE SION


Gabriel 


Zuffray Alexandre 

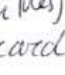
Sven Kernen B.R. 
 Clément Cithre, 


Sudhat Louwa

Julie E. Michel  Les Verts

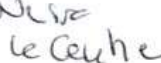
Nathalie Pitteloud  Les Verts

MIREILLE HOFFMANN JACQUARD  (Les Verts)

Thiessoz Reynard Anne  (Les Verts)

Morard Marie, Les Vertes,  Howard
 Iborra Grégoire, Le Centre
 Pierre Béne- Rigler, Le Centre

Page 2 sur 3

Jesselle de Werra 
 Le Centre